

Province de Québec

**Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 19 janvier 2015 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: M. Richard Pigeon, conseiller siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, et M. Claude Lussier, conseiller siège no 5, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

ABSENCE : Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4.

M. Pierre Bell directeur général et secrétaire-trésorier est également présents.

19 personnes assistent à la séance.

2015-01-443

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle. Une minute de silence est demandée par le Maire.

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Richard Pigeon et résolu que l'assemblée soit ouverte. Il est 19 heures 30.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-444

MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Richard Pigeon et résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Ajout :

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2015-01-445

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 8 DÉCEMBRE 2014, SÉANCE DU BUDGET 2015 DU 15 DÉCEMBRE 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014

Il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Richard Pigeon et résolu que le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre 2014, de la séance du budget 2015 ainsi que celle extraordinaire du 15 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, Paul Sarrazin, dépose la correspondance officielle reçue au cours du dernier mois:

- a) Invitation à soumettre des candidatures pour l'obtention de la Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec.
- b) Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey pour s'opposer au Ministère dans la modification du règlement portant sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal.
- c) Invitation au souper-bénéfice « Crabe à volonté » de la Sûreté du Québec au profit d'organismes à but non lucratif des MRC du district de l'Estrie.
- d) Dépôt d'une pétition de madame Érica Kohl Bradley au sujet du déneigement du trottoir de la rue Principale.
- e) Demande d'augmentation des heures de patinoire.
- f) Félicitations à Manuel Gosselin de la ferme « Les petits fruits du clocher » pour l'obtention d'une bourse de 10 000 \$.

2015-01-446

DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES 2014 ET 2015

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses 2014 et 2015.

2015-01-447

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES SALAIRES DE DÉCEMBRE 2014

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Richard Pigeon et résolu que le Conseil approuve les comptes à payer pour une somme de 74 329,57 \$ concernant l'émission des numéros C1400674 à C1400735 et de L1400071 à L1400077 pour décembre 2014 et d'une somme de 61 416,24 \$ concernant l'émission des chèques C1500001 à C1500023 et de L1500001 à L1500015 pour une partie du mois de janvier 2015;

- que le Conseil approuve aussi la liste des salaires pour le mois de décembre 2014 au montant de 32 564,85 \$.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-448

RENOUVELLEMENT D'ABONNEMENTS POUR 2015

Il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Sylvain Roy et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'autoriser le renouvellement des abonnements suivants :

Adhésion à la COMBEQ pour l'année 2015 pour une somme de 373,67 \$, incluant les taxes applicables.

Soutien technique et téléphonique sans limites d'appels pour l'année 2015, mises à jour et modifications, après de la Corporation informatique Bellechasse (CIB), pour une somme de 4 415,04 \$ taxes incluses.

Assurance responsabilité municipale, assurance automobile et assurance accident bénévole de Groupe Ultima Inc du 7 février 2015 au 7 février 2016, au montant de 17 710,00 \$.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-449

AUTORISATION DE PAIEMENT À DELOITTE

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Claude Lussier et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'autoriser le paiement à Deloitte concernant des services professionnels rendus jusqu'au 2 décembre 2014 au montant de 4 139,10 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

2015-01-450

AUTORISATION DE LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR XÉROX

CONSIDÉRANT que le photocopieur Konika Minolta C220 ne répond plus aux besoins actuels;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT qu'il ne fait que 22 copies/minute et ne trie pas et ne broche pas;

CONSIDÉRANT que le recto-verso est très lent et que le « scan » ne fait pas les rectos-verso à moins de faire une copie papier préalablement;

CONSIDÉRANT que nous avons demandé des prix à trois fournisseurs : Xérox Canada, Papeterie Laliberté et DBR Informatique;

CONSIDÉRANT que la soumission de Xérox Canada est celle qui rejoint le mieux les besoins de la Municipalité;

Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'autoriser la location d'un photocopieur Xérox WORKCENTRE 7835-TP3 au prix de 113,00 \$ / mois + les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-451

AUTORISATION DE SIGNATURE AFIN D'AUGMENTER L'EMPRUNT TEMPORAIRE (MARGE DE CRÉDIT)

CONSIDÉRANT que le besoin de liquidité financière de la municipalité excède le solde en banque; et ce jusqu'à la date de perception des taxes foncières;

CONSIDÉRANT que les surplus accumulés ont été utilisés en 2014;

Il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Claude Lussier et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'autoriser M. le Maire et le secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton les documents nécessaires afin d'augmenter l'emprunt temporaire (marge de crédit) approuvé par la Caisse Desjardins de Sainte-Cécile-de-Milton, de 250,000 \$ à 750,000 \$.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-452

ACHAT LOGICIEL POUR LA MISE À JOUR DES CERTIFICATS D'ÉVALUATEUR ET MODULE DE TÉLÉTRANSMISSION, OPTION SIPC ET OPTION ACP

CONSIDÉRANT que nous recevons annuellement une quinzaine de mise à jour des certificats d'évaluateur et une centaine de télétransmission (paiement par transfert bancaire);

CONSIDÉRANT qu'actuellement toutes les modifications de rôle doivent être saisies manuellement;

CONSIDÉRANT qu'actuellement tous les transferts bancaire doivent être saisies manuellement;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT qu'un logiciel est disponible, ce qui permettrait une économie de temps et une réduction d'erreur de saisie.

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'autoriser l'achat du logiciel pour la mise à jour des certificats d'évaluateur et module de télétransmission, option SIPC et ACP pour un montant de 1 500 \$ + taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-453

FRAIS D'UTILISATION DES LOCAUX DE L'ÉCOLE STE-CÉCILE

Il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Sylvain Roy et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'autoriser le paiement à l'École Ste-Cécile, au montant de 2 000 \$ pour l'utilisation des locaux, des terrains et des équipements.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-454

AUTORISATION DE SIGNATURE-PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LA FONDATION CAMEL-CONTRÔLE ANIMALIER 2015-2019

CONSIDÉRANT que l'entente actuelle entre la municipalité et la Fondation Caramel pour l'opération de la fourrière municipale et le contrôle animalier se termine le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que la Fondation a soumis un nouveau projet d'entente pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019;

Il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'accepter le projet d'entente à intervenir entre la municipalité et la Fondation Caramel pour l'opération de la fourrière municipale et le contrôle animalier, pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019;

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'entente en question.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2015-01-455

AVIS D'ÉLECTION PARTIELLE

La date de l'élection partielle pour le remplacement de madame Maryline Rodrigue-Trudel est le 29 mars 2015. Le président d'élection est Pierre Bell. Le dépôt des candidatures se fera à partir du 13 février jusqu'au 27 février 2015 16h30. Les candidats pourront obtenir les formulaires à partir du 9 février 2015.

2015-01-456

AVIS DE MOTION – CRÉDIT DE TAXES (PARC PME)

Avis de motion est donné par Claude Lussier, que sera adopté à une séance ultérieure le projet de règlement numéro 536-2015 ayant pour objet d'offrir un programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes pour toute nouvelle construction dans les zones ICL-1 et ICL-2.

2015-01-457

AUTORISATION DE PAIEMENT À POUSSE-VERT DANY ALLARD INC.

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'autoriser le paiement à Pousse Vert Dany Allard Inc. concernant des travaux effectués dans le 3^e rang Est et la Route Lanctôt pour un montant de 1 465,93 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-458

AUTORISATION D'OCTROI D'UN CONTRAT À N. H LEROUX INC.

CONSIDÉRANT que des demandes de prix ont été faites à deux fournisseurs soit F.L. électrique et N. H. Leroux Inc. pour le remplacement de ballast et conduit d'une tour au terrain de balle;

CONSIDÉRANT que N. H. Leroux Inc. propose le plus bas prix;

Il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Claude Lussier et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'octroyer le contrat à N. H. Leroux Inc. pour un montant de 1 513,07 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2015-01-459

TRAVAUX ROUTIERS - APPEL D'OFFRES NUMÉRO SCM-2015-02 POUR LE PROJET DE PAVAGE DU 1^{ER} RANG OUEST, DU CHEMIN BÉLAIR ET DE LA RUE DES ORMES

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Claude Lussier et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'autoriser le directeur général à procéder à l'appel d'offres publiques, numéro SCM-2015-02, pour le projet de pavage du 1^{er} rang Ouest, du chemin Bélaïr et de la rue des Ormes;

Adoptée à l'unanimité

2015-01-460

RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ÉMIS

La directrice de l'urbanisme fait rapport des permis émis durant le mois de décembre 2014 soit :

Permis de transformation 1

Permis de construction 1

Permis de brûlage 3

Certificat d'autorisation travaux riverains 1

Permis de rénovation 2

Pour un montant total de 8

Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Claude Lussier et résolu que le Conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la directrice de l'urbanisme en date du 31 décembre 2014 et que ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-461

OFFRE DE SERVICES DE PG SOLUTIONS

Pour l'achat du logiciel Gestion des permis et du soutien annuel (Inclus logiciel configuration, installation et formation) pour un montant de 7 375,65 \$ taxes incluses;

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents d'autoriser le paiement à PG Solutions de 7 375,65 \$ pour l'achat du logiciel Gestion des permis et du soutien annuel (Inclus logiciel configuration, installation et formation).

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2015-01-462

FORMATION « LE ZONAGE AGRICOLE » DONNÉE PAR LA FQM LES 25 ET 26 MARS À ST-HYACINTHE

CONSIDÉRANT que la FQM offre la formation « Le zonage agricole » au montant de 505 \$ + taxes applicables;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal a besoin de cette formation pour bien accomplir ses tâches;

Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Claude Lussier et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents d'autoriser le paiement de la formation au montant de 505 \$ + taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-463

MISE À JOUR DU POSTE DE TRAVAIL DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal a besoin d'un nouveau logiciel pour accomplir ses tâches;

CONSIDÉRANT que le poste de travail de l'inspecteur municipal n'a pas la capacité à recevoir de nouveaux logiciels;

Il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents de procéder à l'achat d'un nouveau poste de travail au coût de 1 662,96 \$ + taxes applicables (installation et transfert de données inclus).

Adoptée à l'unanimité

2015-01-464

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

L'inspecteur municipal a déposé aux membres du Conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le procès-verbal de la réunion du 8 janvier 2015.

2015-01-465

DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE-ZONAGE

Implantation d'un bâtiment principal de type mini-entrepôts (2) dans la zone RE-5 – Lot 4 571 913.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT que les Constructions J-F Corriveau (2012) ont déposé une demande pour l'implantation d'un bâtiment principal de type mini-entrepôt dans la zone RE-5 sur le lot 4 571 913, situé entre la route 137 et la rue Ostiguy;

CONSIDÉRANT que les bâtiments de type mini-entrepôts sont déjà autorisés dans le Parc PME;

CONSIDÉRANT que la zone RE-5 est une zone permettant de l'unifamiliale isolée et que le type de mini-entrepôt n'est pas autorisé ;

CONSIDÉRANT qu'une telle autorisation viendra compromettre de façon significative la quiétude du voisinage et créerait un précédent qui pourrait être problématique pour l'avenir et la gestion de la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que la municipalité possède un Parc PME et qu'il y a actuellement plusieurs terrains disponibles pour la réalisation d'un tel projet sans causer de préjudice et de précédents au voisinage;

CONSIDÉRANT que ledit terrain possède plusieurs alternatives pour son utilisation et permis par le règlement zonage;

CONSIDÉRANT que les membres du C.C.U. sont favorables d'un tel projet dans le Parc PME existant;

En conséquence il est proposé par Johanna Fehlmann appuyé par Sylvain Roy et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, de refuser la demande de modification au zonage déposé par Les Constructions J-F Corriveau (2012) concernant son projet d'implantation d'un bâtiment principal de type mini-entrepôts dans la zone RE-5 non autorisée sur le lot 4 571 913.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-466

DEMANDE DE PARTICIPATION AU PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE EN LOISIR ET EN SPORT

CONSIDÉRANT que : **LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE** propose un programme de soutien au développement de l'engagement bénévole et qu'à cet effet, Loisir et Sport Montérégie *s'engage* à :

- Fournir des outils et du soutien afin de rendre visible la contribution du bénévolat en vue de le rendre attractif et attrayant aux yeux des citoyens;
- Reconnaître et rendre visibles annuellement les organismes et municipalités qui s'engageront à soutenir le développement du bénévolat en loisir et en sport ainsi que leurs initiatives.

CONSIDÉRANT que : LE SECTEUR DU LOISIR PUBLIC :

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

- Contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel;
- Contribue au développement du capital social des communautés;
- Offre un environnement propice à l'apprentissage et à l'expérimentation de la participation publique, cœur de la vie démocratique;

L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE AUPRÈS DE LA COLLECTIVITÉ :

- Contribue au développement de l'appartenance, du tissu social et de l'implication citoyenne;
- Contribue au dynamisme et à la qualité de vie de la communauté;
- Contribue à assurer une offre diversifiée de loisirs grâce à la prise en charge par la communauté;
- Contribue à maintenir les coûts accessibles de l'offre de service en loisir public;

L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE AUPRÈS DES INDIVIDUS :

- *Contribue à la réalisation personnelle et à l'estime de soi ;*
- *Contribue à la réalisation de ses projets et de ses ambitions ;*
- *Permet de s'intégrer dans son milieu et de socialiser.*

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents de participer au PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE.

Adoptée à l'unanimité

2015-01-467

SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE DU 12 AU 18 AVRIL 2015

CONSIDÉRANT l'importance de l'implication bénévole dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité reconnaît et veut encourager l'implication bénévole sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le Comité Organisateur de la semaine de l'action bénévole (COSAB) organise diverses activités pour souligner l'engagement bénévole;

Il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents de soutenir la COSAB en achetant le partenariat à 250 \$, incluant 2 billets pour le souper des bénévoles.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

PÉRIODE DE QUESTIONS

Q : Un citoyen énonce qu'il n'est pas d'accord d'offrir un crédit de taxe pour le Parc PME

R : Le maire répond que le Conseil en prendra note.

Q : Un citoyen demande si La Fondation Caramel sera plus rigoureuse lors de la vente de médaille, car l'an dernier, elle n'a pas démontré beaucoup de rigueur.

R : Le maire répond que la municipalité fera un suivi plus serré auprès de La Fondation Caramel.

Q : Un citoyen trouve que la durée de l'entente pour le contrôle animalier est longue, soit pour 5 ans.

R : Le maire répond qu'il est prévu dans l'entente que nous pourrions y mettre fin en tout temps.

Q : Un citoyen commente que le déneigement dans le secteur 2 n'est pas bien fait.

R : Le maire répond que nous aviserons l'entrepreneur.

Q : Un citoyen commente qu'il y a beaucoup de vieux permis non réglés et demande pourquoi la municipalité ne jette pas le tout et ne garde que la dernière année.

R : Le maire répond que puisque la MRC doit déposer un nouveau rôle cette année et que celle-ci fera une visite complète de toutes les propriétés, la municipalité se promet de rester à jour avec tous les dossiers courants.

Q : Un citoyen commente qu'il est d'accord que les trottoirs ne soient pas déneigés, par contre serait-il possible de déneiger la rue sur la pleine largeur.

R : Le maire répond que nous ferons une demande en ce sens à l'entrepreneur.

Q : Un citoyen demande que le maire explique l'organigramme du personnel de la municipalité

R : Le maire répond en expliquant chacun des postes à la municipalité.

Q : Un citoyen demande s'il serait possible de laisser une pelle à neige à la salle communautaire.

R : Le maire répond que nous en mettrons une.

Q : Un citoyen demande combien ça prend de temps déneiger et arroser la patinoire.

R : Le maire répond qu'il n'a pas l'information exacte en sa possession, mais que ça peut prendre quelques heures selon la quantité de neige et la quantité d'eau appliquée.

Q : Un citoyen demande si le dossier de M. Deslandes sur la Route 137 est réglé.

R : Le maire répond que ce n'est pas encore réglé.

Q : Un citoyen demande ce qui est arrivé de la subvention (TECQ) pour les travaux faits en 2014.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

L'avons-nous perdu.

R : Le maire répond nous n'avons pas pu faire de réclamation en 2014 dû aux délais tardifs de la confirmation par le Ministère, mais que ce n'est pas perdu. Les sommes disponibles pour 2014 et 2015 seront appliquées sur les travaux 2015.

Q : Un citoyen demande si la rue Patenaude sera asphaltée bientôt, car elle a plus de 30 ans.

R : Le maire répond que nous entrevoyons d'autres travaux en 2015, mais qu'à partir de 2016 nous pourrons voir à refaire certaines rues.

Q : Un citoyen demande si les citoyens peuvent mettre des choses dans les conteneurs derrière l'hôtel de ville

R : Le maire répond que oui, mais que ce n'est pas pour des rebus de construction ou des gros rebus. Il y a une porte sur le côté d'environ 2 pieds par 2 pieds, on peut y mettre des sacs de déchets.

Q : Un citoyen demande si on peut aviser les citoyens qu'on ne peut mettre les poubelles et bacs de recyclage en bordure de la route que le jour de la collecte.

R : Le maire répond que la municipalité fera un rappel.

2015-01-468

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Sylvain Roy que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 27.

Adoptée à l'unanimité

Pierre Bell
Directeur général et secrétaire-trésorier

M. Paul Sarrazin
Maire